

Monsieur le Maire expose que la construction du Centre Médico-Social, en cours de finition, nécessite la passation d'avenants et l'exécution de travaux supplémentaires en raison d'imprévus ou d'obligations de sécurité et diverses.

Les marchés concernant cette construction datés du 3 Février 1976 ont été approuvés par la Préfecture le 2 Mars 1976.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré DECIDE :

La Maire est autorisé à signer des avenants qui porteront le numéro 1 avec les entreprises ci-dessous désignées :

<u>LOT N° 5</u> - Menuiserie intérieure	
Entreprise BALDINI	
Montant initial du marché :	22 068 F 23 TTC
Montant de l'avenant N° 1 :	8 783 F 69 TTC
Nouveau montant du marché	30 851 F 92 TTC
<u>LOT N°10</u> , - Vitrierie Entreprise l'HUILLIER-SEYER	
Montant initial du marché :	15 981 F 80 TTC
Montant de l'avenant N° 1 :	5 952 F 97 TTC
Nouveau montant du marché	21 934 F 77 TTC
<u>LOT N°12</u> - Rideaux Entreprise SROREST	
Montant initial du marché :	4 363 F 90 TTC
Montant de l'avenant N° 1 :	492 F 74 TTC
Nouveau montant du marché	4 856 F 64 TTC

Les travaux supplémentaires, hors marché, suivants, nécessités par des circonstances imprévues sont acceptés et seront réglés sur simple facture.

Entreprise S.V.T.P. (LOT N°1) Gros oeuvre :	3 407 F 32 TTC
Entreprise MILLET (LOT N°7) Plomberie sanitaire :	809 F 09 TTC
Société ETELEC (LOT N°8) Transfo-chauffage-éclairage :	3 689 F 11 TTC
S.A. RIPOSI (LOT N° 9) Carrelages-revêtements sols)	684 F 43 TTC

Le Maire est autorisé à signer les ordres de service N° 2 avec les représentants de ces entreprises.

Le financement de ces dépenses est assuré par un prêt complémentaire de 200 000 Frs contracté auprès de la Caisse d'Epargne de NANCY (délibération du 20 Avril 1977, récépissé N° 4662 du 26 Avril 1977, Visa du 5 Mai 1977).

Cette somme sera inscrite en dépense et en recettes au budget supplémentaire de l'exercice 1977.